

CONSEIL MUNICIPAL
Compte-rendu sommaire de la séance
du 23 juin 2011

1°) Le Conseil a approuvé les procès-verbaux des séances des Conseils Municipaux en date des 28 avril et 17 juin 2011.

2°) Le Conseil a approuvé la décision modificative budgétaire n° 1 ainsi qu'il suit :

Chapitre 20 = - 110 623,43 €
 824.2031- 110 620,43 €

Chapitre 4581 = + 110 623,43 €
 824.4581 + 110 620,43 €

Chapitre 21 = + 32 000,00 €
 824.2118 - 40 000,00 €
 824.2138+ 40 000,00 €
 822.21578+ 800,00 €
 822.2158+ 1 200,00 €
 821.2188+ 30 000,00 €

Chapitre 23 = - 32 000,00 €
 822.2315 - 276 896,26 € (RD 74 + Voirie Ville)

822.2315 + 205 896,26 €
 824.2315 + 12 000,00 €
 020.2318 + 10 000,00 €
 324.2318 + 10 000,00 €
 110.238 + 7 000,00 €

Chapitre 014 = + 800,00 €
 01.7391172+ 800,00 €
 Dégrèvement pour logements vacants

Chapitre 67 = - 800,00 €
 01.678..... - 800,00 €

3°) Le Conseil a attribué à certaines associations culturelles une subvention exceptionnelle au titre de l'année 2010, ainsi qu'il suit :

ASSOCIATION	PROJET	MONTANT
Préface (Théâtre)	« Si c'est une femme » Théâtre Michel HUMBERT le 28 octobre 2011	2 222,00 €
Maison laurentine (art contemporain)	« D'abord les forêts, opus 2 » 3 installations en Juillet/août à Langres	3 000,00 €
Le Chien à Plumes (musiques actuelles)	Concert à Langres Décembre 2011	5 000,00 €
Les Amis du Passé et des Arts (patrimoine)	« Les chemins de l'Apocalypse » Commémoration de l'édition d'un célèbre cycle de gravures de Jean Duvet consacré à l'Apocalypse	820,00 €
Nicolas Couturier (musiques anciennes)	Commémoration du décès de l'organiste et directeur de la maîtrise de Langres Nicolas Couturier Programme musical de mars à décembre 2011	1 000,00 €
TOTAL		12 042,00 €

4°) Le Conseil a accordé une subvention d'un montant de 15 000 € au titre de l'année 2011 à l'association du Foyer Langrois des Jeunes Travailleurs.

5°) Le Conseil a approuvé la revalorisation pour l'année 2011 des divers tarifs des services municipaux ainsi qu'il suit :

- ❶ Pôle Technique ;
- ❷ Pôle Enfance-Jeunesse et Sports ;
- ❸ Pôle Culture (Ecoles Musique-Dessin, Spectacles Vivants).

6°) Le Conseil a approuvé l'annulation du titre n° 2767/10 d'un montant de 45,00 € émis à l'encontre de l'Association Exi-6T pour la location d'une salle dans le cadre d'un partenariat avec le Contrat Urbain de Cohésion Sociale (CUCS).

7°) Le Conseil a approuvé le versement de la somme de 365,50 € à la Communauté de Communes Auberive Vingeanne Monstseaugeonnais en remboursement d'une facture émise à tort pour l'utilisation de la piscine municipale.

8°) Le Conseil a approuvé l'adhésion de la Ville de Langres à l'Association « Villes Internet » pour l'année 2011 avec le versement d'une cotisation d'un montant de 380 €.

9°) Le Conseil a fixé ainsi qu'il suit les tarifs des structures gonflables de l'opération « Langres Plage 2011 » qui se déroulera sur le Lac de la Liez du 18 au 22 juillet et du 8 au 12 août 2011 ainsi qu'il suit :

HORAIRES	TARIFS
10 heures à 12 heures 14 heures à 18 heures	2 €/enfant/jour
Gratuit pour les jeunes inscrits en accueil de loisirs, maison de quartier	

10°) Le Conseil a décidé de rendre gratuit l'accès à la piscine Roger Adam le dimanche 25 septembre 2011, journée de la « Fête du Sport ».

11°) Le Conseil a approuvé le rapport annuel 2010 sur les services publics de l'eau potable et de l'assainissement.

12°) Le Conseil a approuvé les termes de l'avenant n° 1 au contrat d'affermage du service public de l'assainissement collectif des eaux usées signé le 15 décembre 2005 afin de prolonger ce contrat jusqu'au 31 décembre 2012.

13°) Le Conseil a décidé d'adhérer au Groupement de Commandes mis en place pour l'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la poursuite des services d'eau et d'assainissement après 2012. Il a accepté que la Ville de Langres soit désignée comme coordonnateur du groupement et a désigné à bulletin secret MM. LOISEAU, MASSELIER, JANNAUD en qualité de membres titulaires et MM. PERNET, MOLLET et PERROT en qualité de membres suppléants appelés à siéger à la Commission des Marchés ;

14°) Le Conseil a pris acte de la communication du bilan 2010 de la délégation de service public pour l'exploitation du Camping Navarre et a arrêté à 10 465,00 €, le montant de la redevance due par le délégataire au titre de l'année 2010.

15°) Le Conseil a décidé de participer au groupement de commandes « Fourniture de repas en liaison froide » et désigné M. LOISEAU en qualité de titulaire et M. PERROT en qualité de suppléant de la commission d'appel d'offres.

16°) Le Conseil a décidé de procéder aux nominations par un vote à main levée, à savoir :

INTITULE
Délégué au Fleurissement
Membres suppléants du Groupement de Commandes pour l'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage pour la poursuite des services d'Eau et d'Assainissement après 2012
Membres titulaire et suppléant du Groupement de Commandes de la fourniture des repas en liaison froide

17°) Le Conseil a désigné Mme Sylvie DAUCHEZ comme déléguée au titre du fleurissement de la Ville de Langres.

18°) Le Conseil a modifié l'aliéna 4 de la délibération en date du 30 septembre 2010 ainsi qu'il suit :
« désigne Maître GOUX, notaire à Langres pour la rédaction de l'acte d'échange sans soulte à intervenir (frais d'acte partagés 50 % Ville de Langres et 50 % M. BAUMANN et Melle MARTIN, acquéreurs de Mme DUMONT Annie) » .

19°) Le Conseil a annulé la délibération en date du 28 avril 2011 portant cession de la parcelle sise rue de Champagne et cadastrée section AD n° 389 à M. MAZIER et Melle MASSOTTE.

20°) Le Conseil a approuvé la cession en l'état d'une emprise d'environ 767 m² compris, l'immeuble dénommé « ancien pavillon des officiers » à prendre sur la parcelle cadastrée section AR n°14 sis avenue du 21^{ème} RI pour un montant de 30 680 € TTC à la Société La Télé du Net représentée par son Directeur M FABRE Patrick.

21°) Le Conseil a autorisé le Maire à signer le renouvellement du bail du presbytère à intervenir entre la Ville et l'Association Diocésaine avec le versement d'une participation aux charges fixée à la somme annuelle de 2 595 €.

22°) Le Conseil a autorisé le Maire à négocier à et signer une convention avec ERDF et son entreprise pour la création d'un réseau de fibre optique en fouille commune avec un câble électrique.

23°) Le Conseil a approuvé la réalisation d'un chantier d'insertion d'une durée de un an en partenariat avec l'association POINFOR, avec la création de 10 emplois dans le cadre des contrats unique d'insertion.

24°) Le Conseil a approuvé la réalisation d'un chantier de jeunes internationaux qui se déroulera sur le site de la Lunette 10 du 09 au 29 juillet 2011 en partenariat avec Etudes et Chantiers Grand Est.

25°) Le Conseil a approuvé les termes de l'avenant n° 1 au contrat de mission de maîtrise d'œuvre de la Maison des Lumières Denis Diderot, confié au Groupement Basalt Architecture, Id+Akiko, dont Basalt Architecture est mandataire pour un montant de 52 081 € HT.

26°) Le Conseil a approuvé le recrutement d'un Directeur des Bibliothèques à compter du 1^{er} septembre 2011 avec la création d'un poste de Conservateur Territorial de 2^{ème} classe.

27°) Le Conseil a approuvé la création, à compter du 1^{er} septembre 2011, d'un poste d'Assistant d'Enseignement Artistique pour une durée de 9/20^{ème} et la suppression, à compter du 1^{er} septembre 2011 d'un poste d'Assistant d'Enseignement Artistique pour une durée de 7/20^{ème}.

28°) Le Conseil, dans le cadre du Programme de Réussite Educative (PRE) a approuvé à compter du 1^{er} août 2011 :

- la suppression du poste d'Attaché Territorial - Adulte-Relais,
- l'ouverture d'une poste d'Assistant Territorial Socio-Educatif à temps complet Poste Adulte-Relais,
- l'ouverture d'un poste d'Attaché Territorial non titulaire à temps complet, d'une durée de un an renouvelable pour pallier au transfert du statut Adulte-Relais de la Coordinatrice PRE.

29°) Le Conseil a approuvé le nouveau régime indemnitaire du cadre d'emplois des Techniciens Territoriaux.

30°) Le Conseil a autorisé le Maire à solliciter la Direction Régionale des Affaires Culturelles de Champagne-Ardenne pour l'obtention d'une subvention d'un montant de 8 000 € au titre de l'année 2011 dans le cadre du financement d'un poste d'Assistant Qualifié du Patrimoine de 2^{ème} classe à la Bibliothèque Municipale.

31°) Le Conseil a approuvé la modification du tableau des effectifs à compter du 1^{er} juin 2011 suite à la réforme de la Catégorie B pour le cadre d'emplois des Educateurs Territoriaux des Activités Physiques et Sportives (APS).

32°) Le Conseil a approuvé la suppression d'un poste d'Adjoint Technique Principal de 1^{ère} classe à compter du 1^{er} juillet 2011 ainsi que la création d'un poste d'Agent de Maîtrise à compter de la même date.

33°) Le Conseil a pris connaissance des réponses apportées aux questions écrites déposées par MM. GHIRINGHELLI, SAURET et MMES VAUTRIN, ESPRIT concernant le financement de la Maison des Lumières Denis Diderot et la requalification de la Place Diderot.

34°) Le Conseil a pris connaissance des réponses apportées aux questions écrites déposées par le groupe « Agir et Réussir » concernant la réduction du nombre de cours donnés aux adultes et à certains groupes d'enfants à la piscine langroise.

Vu pour être affiché le 24 juin 2011, conformément aux prescriptions de l'article L. 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

A Langres, le 24 juin 2011,
Le Maire,
Didier LOISEAU